

Auxerre, le 03/03/2023

**Direction de la santé publique
Département prévention santé environnement**

Affaire suivie par : Euphrasie ROUSSELAT
Courriel : ars-bfc-dsp-se-89@ars.sante.fr

Téléphone : 07 63 42 97 26

**Le directeur de la santé publique
à
Monsieur le Directeur Régional de la DREAL
Département évaluation environnementale
5 voie Gisèle HALIMI
BP 31269
25005 BESANÇON CEDEX**

**Objet :AUXERRE – Modification du PLU
Réfer: Votre transmission en date du 08/02/2023**

Par transmission citée en référence, vous m'interrogez sur le projet présenté par la Communauté de l'Auxerrois et relatif à la modification du PLU d'Auxerre.

Nous rappelons qu'au titre de l'enjeu « Eau Souterraine », la commune d'Auxerre est concernée par des Périmètres de Protection de Captage(s), à savoir :

- Le captage de la « Plaine des Isles » ;
- Les captages des « Boisseaux ».

Le captage de la Plaine des Isles est en cours de révision de l'arrêté de DUP, M. Gaillard hydrogéologue agréé a rendu son avis en juin 2021.

Les servitudes des arrêtés de DUP des captages doivent être respectées.

Ce projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

P/le directeur de la santé publique,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS